

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Behr Premium Aerosol - Black - Satin</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Code du produit</b>	B006944
<b>Usage recommandé</b>	Revêtement architectural
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fournisseur</b>	Behr Process Canada, Ltd. 2750 Centre Avenue N.E. Calgary, AB T2A 2L3
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	(États-Unis)+1 760 476 3962  (États-Unis)+1 866 519 4752
<b>Code d'accès</b>	335213

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Aérosols inflammables Gaz sous pression	Catégorie 1 Gaz liquéfié
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Cancérogénicité Toxicité pour la reproduction (le fœtus) Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 2A Catégorie 1 Catégorie 1B Catégorie 2 Catégorie 3 - effets narcotiques

**Éléments d'étiquetage**

<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mention de danger</b>	Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Peut provoquer le cancer. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

<b>Intervention</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
<b>Stockage</b>	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.
<b>Autres dangers</b>	Aucun(e) connu(e).

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Acétone		67-64-1	10 - 30
Dioxyde de titane		13463-67-7	10 - 30
Acétate de n-butyle		123-86-4	10 - 30
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	1 - 3
Butanone		78-93-3	1 - 3
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	1 - 3
2-Butanone-oxime		96-29-7	0.1 - 1
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium		22464-99-9	0.1 - 1
Néodécanoate de cobalt		27253-31-2	0.1 - 1

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Les concentrations réelles des produits chimiques énumérés ci-dessus sont retenues en tant que secret industriel.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Ingestion</b>	Peu probable en raison de la forme du produit. Dans le cas peu probable d'une ingestion, communiquez avec un médecin ou un centre anti-poison. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

**Informations générales** Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Agents extincteurs appropriés** Brouillard d'eau. Mousse antialcool. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Agents extincteurs inappropriés** Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

**Dangers spécifiques du produit dangereux** Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

**Équipement/directives de lutte contre les incendies** En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille); prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). TOUJOURS rester à distance des réservoirs engoutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention** Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Risques d'incendie généraux** Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Un récipient sous pression peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence** Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage** Se reporter aux fiches de données de sécurité et/ou aux instructions. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer la bouteille vers un endroit sûr et ouvert si la fuite est irréparable. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions relatives à l'environnement** Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Protéger les bouteilles des dommages physiques; ne pas traîner, rouler, glisser ou laisser tomber. Ne pas réutiliser les récipients vides. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	150 ppm
	TWA	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m <sup>3</sup>

#### Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m <sup>3</sup>	
		200 ppm	
	TWA	713 mg/m <sup>3</sup>	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	1800 mg/m <sup>3</sup>	
		750 ppm	
	TWA	1200 mg/m <sup>3</sup>	
		500 ppm	
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	STEL	10 mg/m <sup>3</sup>	
	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	885 mg/m <sup>3</sup>	
		300 ppm	

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
	TWA	590 mg/m3	
		200 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Vapeur.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	TWA	20 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm	
	TWA	250 ppm	
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	STEL	10 mg/m3	
	TWA	5 mg/m3	
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	150 ppm
	TWA	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	STEL	10 mg/m3
	TWA	5 mg/m3
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	150 ppm
	TWA	50 ppm
Acétone (CAS 67-64-1)	STEL	500 ppm
	TWA	250 ppm
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	STEL	10 mg/m3
	TWA	5 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Butanone (CAS 78-93-3)	STEL	300 ppm
	TWA	200 ppm
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	TWA	525 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	STEL	950 mg/m3	
		200 ppm	
	TWA	713 mg/m3	
Acétone (CAS 67-64-1)		150 ppm	
	STEL	2380 mg/m3	
	TWA	1190 mg/m3	
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)		500 ppm	
	STEL	10 mg/m3	
Butanone (CAS 78-93-3)	TWA	5 mg/m3	
	STEL	300 mg/m3	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		100 ppm	
	TWA	150 mg/m3	
		50 ppm	
	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	15 minutes	200 ppm	
	8 heures	150 ppm	
Acétone (CAS 67-64-1)	15 minutes	750 ppm	
	8 heures	500 ppm	
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
Butanone (CAS 78-93-3)	15 minutes	300 ppm	
	8 heures	200 ppm	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	15 minutes	20 mg/m3	
	8 heures	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	15 minutes	250 mg/m3	Vapeur.
	8 heures	200 mg/m3	Vapeur.

## Valeurs biologiques limites

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Acétone (CAS 67-64-1)	25 mg/l	Acétone	Urine	*
Butanone (CAS 78-93-3)	2 mg/l	2-Butanone (MEK)	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

### Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

## Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale. Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques

**Autre** Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés. Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive s'il y a des possibilités de libération incontrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans toutes autres conditions où des respirateurs à adduction d'air filtré ne fourniraient pas une protection adéquate.

### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

## Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Liquide.

**Forme** Aérosol

**Couleur** Noir.

**Odeur** De solvant.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** Non disponible.

**Point d'éclair** -104.444 °C (-156 °F)

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Sans objet.

## Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur Non disponible.

Densité de vapeur Non disponible.

Densité relative Non disponible.

### Solubilité

Solubilité (eau) Non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible.

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

### Autres informations

Densité 7.2 lbs/gal

Propriétés explosives Non explosif.

Propriétés comburantes Non oxydant.

COV MIR <0.95

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.

**Stabilité chimique** La substance est stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

**Conditions à éviter** Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.

**Matériaux incompatibles** Agents comburants forts.

**Produits de décomposition dangereux** Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une allergie cutanée.

**Contact avec les yeux** Provoque une sévère irritation des yeux.

**Ingestion** Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
2-Butanone-oxime (CAS 96-29-7)		
<b>Aiguë</b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 1000 mg/kg, 24 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 900 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	2000 ppm, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	10770 mg/kg
Acétone (CAS 67-64-1)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 15700 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	76 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Butanone (CAS 78-93-3)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	6400 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
<i>Vapeur</i>		
CL50	Rat	34.5 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	2600 mg/kg
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 4.96 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	Irritant	
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Peut provoquer le cancer.	

## Carcinogènes selon l'ACGIH

Acétone (CAS 67-64-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Acétone (CAS 67-64-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Acide 2-éthylhexanoïque, sel de zirconium (CAS 22464-99-9)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Dioxyde de titane (CAS 13463-67-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-48-9)	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

## États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes

Néodécanoate de cobalt (CAS 27253-31-2)	Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains
---	---

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas un danger par aspiration.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

<b>Écotoxicité</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Persistance et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	

### Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

Acétate de n-butyle (CAS 123-86-4)	1.78
------------------------------------	------

<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser les récipients vides.

## 14. Informations relatives au transport

### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	Aérosols
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-

**Groupe d'emballage** -  
**Dangers environnementaux** Non  
**Précautions spéciales pour l'utilisateur** Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

#### IATA

**UN number** UN1950  
**UN proper shipping name** Aerosols  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** -  
**Environmental hazards** No  
**ERG Code** 10L  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

#### IMDG

**UN number** UN1950  
**UN proper shipping name** AEROSOLS  
**Transport hazard class(es)**  
**Class** 2.1  
**Subsidiary risk** -  
**Packing group** -  
**Environmental hazards**  
**Marine pollutant** No  
**EmS** F-D, S-U  
**Special precautions for user** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

**Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC** Sans objet.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation canadienne** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications**

Acétone (CAS 67-64-1)

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Ontario. Substances toxiques. Loi sur la réduction des toxiques, 2009. Règlement 455/09 (1er juillet 2011)**

Acétone (CAS 67-64-1)

Néodécanoate de cobalt (CAS 27253-31-2)

**Règlements sur les précurseurs**

Acétone (CAS 67-64-1)

Classe B

Butanone (CAS 78-93-3)

Classe B

**Règlements internationaux**

**Convention de Stockholm**

Sans objet.

**Convention de Rotterdam**

Sans objet.

**Protocole de Kyoto**

Sans objet.

**Protocole de Montréal**

Sans objet.

## Convention de Bâle

Sans objet.

### 16. Autres informations

**Date de publication** 06-Juillet-2021

**Date de la révision** -

**Version n°** 01

**Liste des abréviations**

IATA : Association du transport aérien international.

Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac.

Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

CL50 : concentration létale médiane.

DL50 : dose létale, 50 %.

MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

STEL : Limite d'exposition de courte durée.

TMD : Transport des Marchandises Dangereuses.

TWA : Valeur moyenne pondérée dans le temps.

**Références**

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

**Avis de non-responsabilité**

Behr Process Corp ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.